RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Arrêté n° 78/2026

95720 LE MESNIL-AUBRY

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT LA VENTE AU VERRE SUR LE STAND DU BAR A HUÎTRES LE DIMANCHE

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L. 3321-1 relatif à la classification des boissons alcoolisées ;
Vu l'organisation du stand de bar à huîtres prévu tous les dimanches ;
Vu la demande formulée par **Monsieur Lionel Langlois** 20 rue de Paris 95720 Le Mesnil-Aubry, sollicitant l'autorisation de vendre du vin blanc au verre sur le stand ;
Considérant que la vente de vin au verre, est compatible avec les règles de sécurité et de tranquillité publiques ;
Considérant que le vin blanc relève de la catégorie des boissons du troisième groupe, conformément à la réglementation en vigueur ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur **Lionel Langlois**, est autorisé à vendre du vin blanc au verre sur le stand de bar à huîtres situé Place de la Mairie ;

Article 2 : Le pétitionnaire s'engage à :
• ne vendre du vin blanc qu'à des personnes majeures ;
• refuser de servir toute personne manifestement en état d'ivresse ;
• ne proposer aucune boisson alcoolisée autre que le vin mentionné dans la demande.

Article 3 : Le pétitionnaire doit respecter :
• les règles élémentaires d'hygiène pour la manipulation et le service des boissons ;
• les consignes de sécurité fixées par la commune.

Article 4 : **Monsieur Lionel Langlois** est civilement et pénalement responsable du respect de la législation en vigueur, notamment concernant la vente d'alcool et la sécurité du public.

Article 5 :
Le présent arrêté sera publié et affiché selon les dispositions en vigueur.
Madame Le Maire, Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Mesnil-Aubry, le 05 novembre 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE MESNIL-AUBRY Val-D'oise

Martine BIDEL